

## PROCES - VERBAL

---

de la 50ème ASSEMBLEE GENERALE ordinaire des actionnaires de  
VETROPACK HOLDING SA  
ayant son siège à St-Prex  
tenue à la Salle de la Paix à St-Prex

mercredi, 24 avril 2019, 11.15 h

---

Présidence: Monsieur Claude R. Cornaz, Président du Conseil d'administration

Le président souhaite la bienvenue aux actionnaires et ouvre la 50ème assemblée générale ordinaire.

Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 1 avril 2019 et par invitation personnelle aux porteurs d'actions nominatives, conformément à la loi et aux statuts, en bonne et due forme et dans les délais prescrits.

Les objets suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes du groupe 2018
2. Décharge aux organes responsables
3. Affectation du bénéfice
4. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction
5. Elections

L'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ont été publiés avec la convocation à l'assemblée générale.

Le rapport annuel contenant le rapport de gestion pour l'exercice 2018, le bilan, le compte de pertes et profits, les propositions du conseil d'administration relatives à la répartition du bénéfice net ainsi que le rapport de l'organe de révision ont été déposés et mis à la disposition des actionnaires dès le 3 avril 2019 au siège de la société. Ces documents ont également été envoyés aux actionnaires qui en ont fait la demande.

Il est constaté que l'organe de révision et le réviseur des comptes du groupe, la société Ernst & Young SA, à Zürich, est représenté par M. Daniel Zaugg. Le procès-verbal est tenu par Mme Inge Jost. M. Jürg Mossdorf, de Bülach (ZH) et Wuppenau (TG), à Eglisau et M. Jean-Pierre Cavin, de Vulliens, à St-Prex acceptent la fonction de scrutateur.

Il n'y a pas d'opposition contre ce procédé et aucune autre proposition est faite.

Conformément aux statuts, chaque action donne droit à une voix à l'assemblée générale. Les actionnaires en possession de cartes de vote sont seuls habilités à participer aux votes et aux discussions.

Pour les points 1 – 5.3 de l'ordre du jour, l'assemblée générale prend ses décisions à la majorité absolue des voix représentées. La décision concernant le point 5.4 de l'ordre du jour, à savoir la nomination de l'organe de révision exige, selon art. 693 CO, la majorité du capital nominal représenté.

Conformément à l'article 13 des statuts, les votations et élections ont lieu à main levée pour autant que des actionnaires présents, représentant au moins le dixième de l'entier du capital-actions ne demandent pas que l'élection ou le vote ait lieu par écrit et au bulletin secret. Le président constate qu'il n'y a pas de demande de vote au bulletin secret pour le moment.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire a été établi conformément à l'article 11 des statuts. Ce procès-verbal, ainsi que celui de cette assemblée générale, sera tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société à St-Prex pendant les heures ouvrables et après préavis.

Le président constate que du capital-actions de frs. 19'824'000 divisé en  
880'000 actions nominatives de frs. 10.-- nominal et  
220'480 actions au porteur de frs. 50.-- nominal

sont aujourd'hui représentées:

1. par 89 actionnaires/représentants d'actionnaires:

872'702 actions nominatives d'une val.nom. de frs. 8'727'020

23'436 actions au porteur d'une val.nom. de frs. 1'171'800

2. par le représentant indépendant Me Gilles Guignard, ACTA Notaires associés, Rue Beau-Séjour 10, Case postale 5731, CH-1002 Lausanne au sens de l'art. 689c CO:

1440 actions nominatives d'une val.nom. de frs. 14'400

39'623 actions au porteur d'une val.nom. de frs. 1'981'150

soit au total

874'142 actions nominatives d'une val.nom. de frs. 8'741'420

63'059 actions au porteur d'une val.nom. de frs. 3'152'950

Le président constate que l'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

1. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes du groupe 2018

L'assemblée générale prend connaissance du rapport de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe. M. Daniel Zaugg, représentant de la société Ernst & Young SA, à Zürich, n'a rien à ajouter à ces rapports.

Après une présentation détaillée par le président, M. Claude R. Cornaz et le CEO, M. Johann Reiter, le rapport de gestion 2018 de Vetropack Holding SA, les comptes annuels 2018 de Vetropack Holding SA et les comptes du groupe 2018 sont approuvés par les actionnaires à l'unanimité (avec 35 voix d'abstention).

2. Décharge aux organes responsables

Par forte majorité (avec 20 voix d'opposition et 35 voix d'abstention) décharge est donnée aux organes responsables. Le président constate que les personnes qui ont coopéré à la gestion d'une manière ou d'une autre n'ont pas pris part à ce vote.

### 3. Affectation du bénéfice

Le solde à disposition de l'assemblée générale est le suivant:

- Report de l'année précédente	frs.	24'301'329
- Bénéfice de l'exercice 2018	frs.	47'299'985
total	frs.	71'601'314

L'assemblée générale accepte à l'unanimité (avec 20 voix d'abstention) la répartition du bénéfice suivante:

- distribution d'un dividende de 100%	frs.	19'824'000
- attribution à la réserve libre	frs.	30'000'000
- report à compte nouveau	frs.	21'777'314
- total	frs.	71'601'314

Le dividende ainsi voté correspond à:

frs. 10.00 brut par action nominative de frs. 10.00 nom.  
frs. 50.00 brut par action au porteur de frs. 50.00 nom.

### 4. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction

#### 4.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2018

L'assemblée générale accepte le rapport de rémunération 2018 à titre consultatif par forte majorité (avec 11'227 voix d'opposition et avec 70 voix d'abstention).

#### 4.2 Montant global de la rémunération des membres du conseil d'administration, de l'assemblée générale 2019 jusqu'à l'assemblée générale 2020

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant le montant global maximum de la rémunération des membres du conseil d'administration de frs. 910'000.-, de l'assemblée générale 2019 jusqu'à l'assemblée générale 2020, par forte majorité (avec 8'387 voix d'opposition et avec 358 voix d'abstention).

#### 4.3 Augmentation du montant global de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice comptable 2019

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant l'augmentation de CHF 500'000.- du montant global maximum de la rémunération totale des membres de la direction de CHF 4'200'000.- à CHF 4'700'000.- pour l'exercice comptable 2019, par forte majorité (avec 8'473 voix d'opposition et avec 358 voix d'abstention).

#### 4.4 Montant global de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice comptable 2020

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction de frs. 4'750'000.- pour l'exercice comptable 2020, par forte majorité (avec 8'473 voix d'opposition et avec 358 voix d'abstention).

## 5. Élections

### 5.1 Élection du président et des membres du conseil d'administration

L'assemblée générale approuve l'élection des membres du conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire comme suit:

	Noms	Voix pour	Voix contre	Abstentions
5.1.1	Réélection de Sönke Bandixen	Forte majorité	160	20
5.1.2	Réélection de Claude R. Cornaz, comme président et comme membre du conseil d'administration (au cours du même vote)	Forte majorité	11'467	35
5.1.3	Réélection de Pascal Cornaz	Forte majorité	11'467	35
5.1.4	Réélection de Rudolf W. Fischer	Forte majorité	18'487	35
5.1.5	Réélection de Richard Fritschi	Forte majorité	11'467	15
5.1.6	Réélection de Urs Kaufmann	Forte majorité	28'990	20
5.1.7	Réélection de Jean-Philippe Rochat	Forte majorité	11'467	20

### 5.2 Élection des membres du comité de rémunération

L'assemblée générale approuve l'élection des membres du comité de rémunération jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire comme suit:

Réélection de

	Noms	Voix pour	Voix contre	Abstentions
5.2.1	Claude R. Cornaz	Forte majorité	22'116	20
5.2.2	Rudolf W. Fischer	Forte majorité	18'430	20
5.2.3	Richard Fritschi	Forte majorité	19'669	20

### 5.3 Élection du représentant indépendant

Par forte majorité (avec 1'433 voix d'opposition et avec 70 voix d'abstention) l'assemblée générale approuve l'élection de Proxy Voting Services GmbH, Zürich, comme représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

### 5.4 Élection de l'organe de révision pour l'exercice comptable 2019

Le conseil d'administration propose de désigner la société Ernst & Young SA, à Zürich, comme organe de révision et réviseur des comptes du groupe pour l'exercice 2019.

La société Ernst & Young SA, à Zürich, nous a fait savoir qu'en cas d'élection elle acceptera volontiers le mandat d'organe de révision de notre société conformément à la loi et qu'elle remplit les exigences légales en matières de qualification et d'indépendance.

L'assemblée générale accepte par forte majorité avec 9'707 voix d'opposition (9'707 actions au porteur d'une val.nom. de frs. 485'350.-) et avec 70 voix d'abstention (70 actions au porteur d'une val.nom. totale de frs. 3'500.-) la nomination de la société Ernst & Young SA, à Zürich, comme organe de révision et réviseur des comptes du groupe pour l'exercice 2019.

Le président invite les actionnaires à un repas en commun et l'assemblée générale 2019 est close.

Le Président:

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Cornaz', with a downward-pointing arrow at the end of the last stroke.

Claude R. Cornaz

La Secrétaire:

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'I. Jost', with a stylized flourish at the end.

Inge Jost

St-Prex, le 24 avril 2019 JOS